

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	38 (1909)
Heft:	5
Rubrik:	Le médecin scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de concentration : lectures, entretiens familiers, exercices de grammaire et de style, modèles d'écriture, etc., toutes les règles de prophylaxie, adaptées à l'enfance, contre les maladies infectieuses ;

3^o Les brochures, les tableaux, les gravures, etc., serviront d'auxiliaires à cet enseignement ;

4^o L'instituteur exigera l'application rigoureuse des mesures se rapportant à l'hygiène, prévues par le règlement général des écoles primaires ;

5^o Il est à désirer que les autorités communales soient astreintes à se conformer aux dispositions du règlement cantonal sur les constructions scolaires ;

6^o On demande l'organisation d'un service sanitaire régulier par les soins d'un médecin scolaire officiel ;

7^o L'institution de colonies de vacances et des cuisines scolaires est très recommandable.

La commission a, en outre, prié, par lettre spéciale, la Direction de l'Instruction publique de bien vouloir :

1^o Mettre à exécution l'arrêté du 20 janvier 1900, prescrivant la visite scolaire des écoles ;

2^o Inviter, par circulaire, les autorités communales à observer les dispositions légales touchant à l'hygiène scolaire ;

3^o Mettre à l'étude la révision du règlement cantonal qui fixe actuellement les conditions relatives à la construction des bâtiments scolaires.

— 36 —

Le médecin scolaire.

La Société fribourgeoise d'Education, dans son assemblée pleinière du 2 juillet dernier, a exprimé le désir qu'une inspection médicale des écoles soit organisée dans le canton. Ce vœu, nous le trouvons formulé, depuis un certain nombre d'années déjà, dans les comptes rendus de tous les congrès d'hygiène scolaire. La Société, en effet, ne doit pas perdre de vue qu'elle a assumé le devoir de donner à l'enfant l'éducation intégrale : celle qui assure le développement du corps comme celui de l'intelligence. Il importe donc d'observer à l'école toutes les règles de l'hygiène si l'on ne veut pas exposer à la débilitation la population scolaire tout entière. Or, l'instituteur ne possède, en général, que des connaissances médicales imparfaites. Aussi, quels que soient son

zèle et sa vigilance, certaines circonstances susceptibles d'influier sur la santé des écoliers doivent nécessairement lui échapper. L'intervention du médecin est donc nécessaire.

Nous croyons savoir que les autorités communales de Fribourg qui portent un si vif intérêt à toutes les questions scolaires, se proposent de doter les classes de la ville d'un service sanitaire spécial. Le médecin des écoles aura sa chambre de consultation dans le futur bâtiment scolaire du quartier du Bourg. Plusieurs villes suisses ont organisé ce service d'inspection médicale. Voici, à titre de renseignement, comment il fonctionne à La Chaux-de-Fonds.

Chaque jeudi, les membres du corps enseignant font parvenir au bureau central un *bulletin sanitaire*. Tous les cas de maladie y sont soigneusement signalés. Les maladies contagieuses sont mentionnées dans des colonnes spéciales. Le dépouillement de ces bulletins est effectué sous la surveillance du secrétaire scolaire. Un tableau sur lequel les divers bâtiments scolaires de la ville sont représentés par des rectangles plus ou moins grands est affiché dans la salle de consultation. Chaque salle de classe y est figurée par un carré de 4 à 5 cm. de côté. Dès qu'un cas de maladie contagieuse est signalé dans une école, la personne préposée au dépouillement des bulletins fixe un petit drapeau dans le carré représentant cette classe. Ce drapeau a la couleur rouge pour la rougeole, bleue pour la scarlatine, noire pour la diphtérie et jaune pour la coqueluche. D'un coup d'œil jeté sur le tableau, le médecin se rend immédiatement compte de l'état sanitaire des diverses classes. Il peut, s'il le juge opportun, ordonner la fermeture et la désinfection des collèges contaminés sans avoir à procéder à une enquête supplémentaire. Pour prévenir la contagion, tout élève malade est éloigné de l'école pendant six semaines s'il est atteint de scarlatine, quatre semaines dans les cas de diphtérie ou de rougeole et jusqu'à guérison complète s'il s'agit de la coqueluche. De plus, les enfants dans la famille desquels un cas de maladie contagieuse s'est déclarée sont écartés de l'école jusqu'à ce que le médecin les autorise à y rentrer.

Mais là ne se borne pas le rôle du médecin scolaire. Tous les vendredis, de 11 h. à midi, installé dans sa chambre de consultation, il examine les enfants indigents que les membres du corps enseignant lui envoient. Il s'applique à reconnaître les affections dont sont atteints ces écoliers et prescrit un traitement. L'enfant se rend ensuite dans une pharmacie de la ville où les remèdes lui sont délivrés gratuitement. La note du pharmacien est payée par l'œuvre du dispensaire. Le vendredi suivant, le médecin procède à une contre-visite afin de s'assurer que la

maladie suit normalement son cours. Si aucune amélioration ne s'est produite, le malade est placé dans un hôpital réservé exclusivement aux enfants.

Lorsque les affections dont souffrent les écoliers sont plus graves, s'il s'agit, par exemple, de maladies du nez, des oreilles, des yeux, le cas est soumis à un spécialiste.

Les autorités scolaires de La Chaux-de-Fonds attachent une grande importance à la question de l'hygiène de la vue. A ce propos, nous nous permettons de relever les conseils suivants que nous extrayons des directions adressées, en 1894 déjà, au personnel enseignant de cette ville :

« A la fin des jours sombres, on s'abstiendra de faire écrire. On ne fera pas faire le soir de travail domestique qui nécessite l'emploi de l'ardoise.

« Au moyen des stores ou des rideaux, on préservera les enfants du soleil. Il est très important, pour les organes de la respiration et surtout pour la vue, de lutter contre la tendance des enfants de se coucher sur la table. Il faut une distance de trente à trente-cinq centimètres entre les yeux et le cahier ou le livre.

On ne doit écrire que sur un plan incliné.

« Pour lire, ce ne sont pas les yeux qui doivent aller à la rencontre du livre, mais le livre qui doit aller à la rencontre des yeux. Les enfants, appuyés contre le dossier du banc, tiendront le livre entre les deux mains.

« Les élèves seront assis à des tables correspondant à leur taille. A cet effet, ils seront mesurés au commencement de chaque semestre scolaire. Les tables les plus hautes sont placées au fond de la salle. Cependant, les élèves dont la vue ou l'ouïe laisse à désirer seront mis au premier rang.

« L'instituteur veillera à la santé de ses élèves. Il exigera moins de ceux qui sont de complexion faible ou sous l'empire d'un amoindrissement momentané de leurs forces. »

Les cas de myopie sont toujours soumis à l'examen du médecin-occuliste. Généralement, ce spécialiste cherche à corriger cette défectuosité de la vue en obligeant l'enfant à porter des lunettes appropriées à son degré de myopie. Ce traitement a, plus d'une fois, donné les meilleurs résultats. L'hygiène de l'ouïe fait également l'objet des préoccupations du médecin scolaire. Si les amygdales enflées, les végétations adénoïdes, etc., déterminent chez un enfant la surdité, on procède, après avoir pris le consentement des parents il est bien entendu, à de petites opérations chirurgicales qui amènent assez régulièrement une guérison complète.

N'est-il pas vrai que la tâche réservée au médecin des écoles est parmi celles que la société peut confier à un homme, l'une des plus belles, des plus graves et des plus nobles ? Et quelle

récompense pour lui lorsque, grâce à la sollicitude dont il entoure la population scolaire, il peut se rendre le témoignage d'avoir sauvé des vies enfantines, redresser bien des anomalies physiques et rendu l'usage de leurs organes à des enfants qui, demain, se seraient trouvés, sans son intervention, dans l'impossibilité de gagner leur vie.

C.

Pour l'enseignement de la géographie.

Les idées émises par M. Bonfils, alors maître de l'Ecole régionale de Domdidier, aujourd'hui inspecteur du I^{er} arrondissement, dans son très remarquable rapport sur l'enseignement de la géographie, ont-elles pénétré les leçons de nos instituteurs ! Nous ne le savons. Nous avons lieu de croire cependant que beaucoup ont tenté de s'adapter aux « méthodes modernes » ; mais lassés par l'effort, découragés par les insignifiants résultats d'essais hésitants, ils sont revenus à la routine première.

Nous ne récriminerons point contre cet insuccès, car un tel enseignement ne s'improvise pas. Il faut se refaire à soi-même son éducation géographique ; il faut considérer les phénomènes sous un aspect nouveau ; il faut combler des lacunes ; il faut se départir d'habitudes prolongées et commodes. Ce n'est pas sans peine que peut s'opérer un tel renouvellement, un tel « retournement » de ses connaissances et de ses procédés.

Il est facile de proposer, d'expliquer au lieu de décrire, « d'étudier les diverses forces qui agissent actuellement sur la terre dans leur développement, dans leurs manifestations et dans leurs conséquences... ; d'étudier ces diverses forces dans les rapports qui les unissent les unes aux autres et dans la suite de ces rapports ». Mais une première difficulté s'est présentée, que l'on n'a guère pu résoudre jusqu'ici : où donc pouvons-nous « étudier » toutes ces belles choses ? où, en particulier, pouvons-nous « étudier » les forces, — et leur connexité, — qui agissent spécialement sur cette partie du globe qui fait l'objet de notre enseignement : la Suisse ? Nous avons, dit-on, la plus belle carte murale de l'Europe et du monde. Mais ne serait-il pas nécessaire que cette carte fût accompagnée d'un petit manuel qui en fût comme le « commentaire », « l'interprétation », d'après les données de la science géographique actuelle.

Depuis quelques jours, ce commentaire existe en français. Ce n'est pas un exposé systématique de la géographie de la